

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par  
M. Baupin, M. Molac et M. Coronado

-----

### ARTICLE 3

A l'alinéa 4, rétablir un alinéa ainsi rédigé :

« 3° À la protection de la biodiversité ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la protection de la biodiversité aux compétences dont la région serait cheffe de file.